



Depot de garantie (d immobilisation)

Par **dora0169**, le **27/10/2009** à **12:53**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente pour un appartement nous avons versées 5.600e de depot de garantie.La banque malgre le depassement des 33% il nous a accorde le pret A ma grande surprise quelques semaines apres la signature du compromis j'apprend que je suis redevable au syndic de 2100e pour une provision speciale qui avait ete vote il ya 5 ans et le vendeur vas le recuperer.Cette argent reste sur un compte personne le touche c'est en cas de pépin. Probleme je n'est pas cette argent et si je l'empreinte mes remboursements mensuelles feront que je serais toujours a decouvert. Nous voulons recuperer ce depot de garantie pour lequel il nous a fallu des années d'economie probleme est je le droit de me retracter maintenant et recuperer cet argent.